

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## Portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat et sur la création de six Périmètres Délimités des Abords

Par arrêté n°A106\_2023 en date du 7 juillet 2023, le Président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUi-H) et relative à la création de six Périmètres Délimités des Abords (PDA) (1 à Bazoges-en-Pareds, 1 à La Châtaigneraie, 1 à Menomblet, 2 à Mouilleron-Saint-Germain, 1 à Saint Pierre-du-Chemin), **du mercredi 16 août 2023 à 9h00 au vendredi 22 septembre 2023 à 17h00**, soit 38 jours consécutifs.

Monsieur Jacky RAMBAUD (président), cadre EDF-GDF en retraite, Monsieur Rémi ABRIOL (titulaire) ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite, et Monsieur Philippe GAUBERT (titulaire), ingénieur agriculture et environnement hors classe en retraite, ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête par le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Les pièces des dossiers, comprenant notamment un livret relatif à une évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet, en version numérique (intégralement) et papier (partiellement), ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête, seront déposés dans chaque mairie et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, du mercredi 16 août 2023 à 9h00 au vendredi 22 septembre 2023 à 17h00.

Le siège de l'enquête se trouvera à la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, Les Sources de La Vendée, La Tardière, 85120 TERVAL. Les dossiers, en version papier dans leur intégralité, seront consultables gratuitement au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête (soit du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30).

Dans les mairies et mairies déléguées, seront consultables en papier les éléments suivants :

- le résumé non technique ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- le plan de zonage de la commune et le règlement du PLUi-H ;
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- les PDA du Pays de La Châtaigneraie.

Lors des permanences de la commission d'enquête, les dossiers papiers complets seront également consultables, les membres de la commission disposant de ce dossier complet.

Les dossiers, en intégralité en version numérique, seront également consultables gratuitement dans chaque mairie ainsi qu'au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les dossiers soumis à enquête publique seront également disponibles durant l'enquête publique sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4760>.

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions de la manière suivante :

- sur un registre papier à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commission d'enquête, présent dans chacune des mairies des 16 communes et 2 communes déléguées de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie aux heures habituelles d'ouverture ;
- par courrier électronique envoyé à « [enquete-publique-4760@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4760@registre-dematerialise.fr) ». Les correspondants indiqueront dans l'objet de leurs messages déposés par courrier électronique : « PLUi-H » ou « PDA » ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse Internet « <https://www.registre-dematerialise.fr/4760> » ;
- par courrier postal destiné aux membres de la commission d'enquête à envoyer à l'adresse suivante : Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, Les Sources de La Vendée, La Tardière, 85120 TERVAL. Les correspondants indiqueront sur l'enveloppe : « Pour la commission d'enquête – PLUi-H » ou « Pour la commission d'enquête - PDA ».



Les observations du public seront accessibles sur le site Internet précité, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations transmises par courriels ou par lettres ou sur les registres papier seront insérées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous. Les données personnelles type adresse postale, adresse mail, téléphone seront masquées. Seuls les noms, prénoms et texte de l'observation resteront visibles, excepté pour les contributions anonymes reçues.

**Les membres de la commission d'enquête recevront dans les mairies aux jours et heures suivants :**

ANTIGNY	Mercredi 20 septembre de 15h00 à 18h00
BAZOGES-EN-PAREDS	Mercredi 13 septembre de 9h30 à 12h30
CEZAIS	Mercredi 16 août de 15h30 à 18h30
CHEFFOIS	Mercredi 13 septembre de 13h30 à 16h30
LA CHÂTAIGNERAIE	Mercredi 16 août de 9h30 à 12h30 Mercredi 6 septembre de 15h00 à 18h00 Vendredi 22 septembre de 14h00 à 17h00
LOGE-FOUGEREUSE	Lundi 21 août de 9h30 à 12h30
MARILLET	Mercredi 23 août de 14h00 à 17h00
MENOMBLET	Mercredi 6 septembre de 9h00 à 12h00
MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	Jeudi 17 août de 9h00 à 12h00 Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre de 15h00 à 18h00 Mercredi 20 septembre de 9h00 à 12h00
SAINT HILAIRE-DE-VOUST	Mercredi 30 août de 9h30 à 12h30
SAINT MAURICE-DES-NOUES	Mardi 5 septembre de 15h00 à 18h00
SAINT MAURICE-LE-GIRARD	Lundi 18 septembre de 9h30 à 12h30
SAINT PIERRE-DU-CHEMIN	Mercredi 30 août de 15h00 à 18h00
SAINT SULPICE-EN-PAREDS	Mardi 5 septembre de 9h30 à 12h30
TERVAL (Breuil-Barret)	Jeudi 14 septembre de 15h00 à 18h00
TERVAL (La Chapelle-aux-Lys)	Vendredi 8 septembre de 14h30 à 17h30
TERVAL (La Tardière)	Vendredi 8 septembre de 9h30 à 12h30
THOUARSAIS-BOUILDROUX	Mercredi 23 août de 9h30 à 12h30

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées des membres de la commission d'enquête seront déposées au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et sur son site Internet (<https://www.pays-chataigneraie.fr/>) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, après les conclusions et les avis de la commission d'enquête :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat sera soumis au Conseil communautaire pour l'approuver, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête ;
- les Périmètres Délimités des Abords seront transmis au Préfet de région après accord des communes concernées et du Conseil communautaire compétent en matière de documents d'urbanisme. Lors de l'enquête, la commission d'enquête consultera le propriétaire ou l'affectataire domanial des monuments historiques concernés. Le résultat de cette consultation figurera dans le rapport de la commission d'enquête.

Les demandes d'informations sur le dossier peuvent être formulées auprès du service « Urbanisme » de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Valentin JOSSE

Président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie